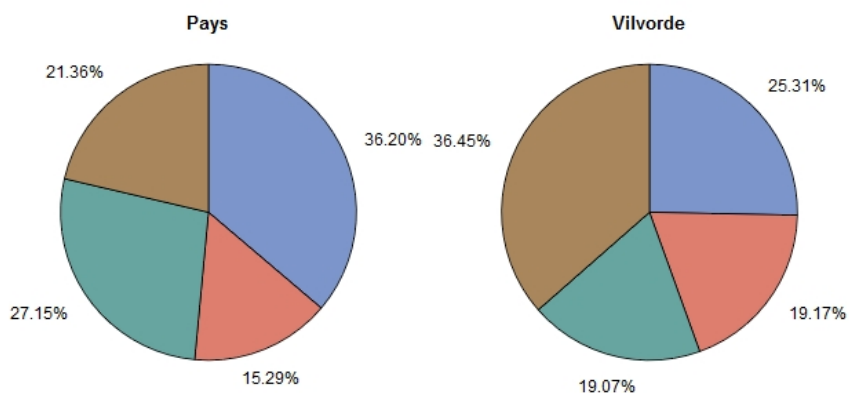


# Bureau de chômage: Vilvorde



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Jozef THOMAS	<b>Indicateurs du marché de l'emploi</b>		<b>Nombre</b>	<b>% per rap. au pays</b>
Nombre d'agents*: 106	Population en âge de travailler (1)	391.268	5,4	
Nombre en équivalents à temps plein: 88	Assurés contre le chômage (2)	205.547	5,4	
Adresse: Leopoldstraat 25 A, 1800 Vilvorde	Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	193.223	5,8	
Tél. 02 255 01 10	Taux du chômage (4)	5,6		
* à l'exclusion des agents ALE	<b>Activation du comportement de recherche d'emploi</b>		<b>Nombre</b>	<b>% par rap. au pays</b>
	Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	20.292	3,0	
	Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	15.970	1,7	
	Suspensions et exclusions (6)	686	3,4	

<b>Vision globale 2013</b>	<b>Nombre / Montants</b>	<b>% par rap. au pays</b>
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	80.665	3,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	1.073	3,4
Dossiers litiges achevés	6.847	3,8
Contrôles achevés (8)	3.745	4,6
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	3.564	4,2
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	289,3	3,5
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	300,9	3,5
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	7,4	3,0
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	2,5	3,5

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)			Nombre	% per rap. au pays	
<b>Chômeurs indemnisés</b>	Hommes		11.414	3,2	
	Femmes		11.105	3,8	
	Total		22.519	3,5	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	6.070	2,5	
		Femmes	5.755	3,0	
		Total	11.825	2,7	
		Après un emploi à temps plein	10.312	3,1	
		Après études	1.513	1,5	
		Travailleurs ayant charge de famille	2.789	2,1	
		Isolés	2.180	2,0	
		Cohabitants sans charge de famille	6.852	3,5	
		Moins de 25 ans	1.253	2,2	
		25 à 50 ans	7.242	2,7	
		50 ans et plus	3.329	3,0	
		Moins d'1 an	5.628	3,4	
		1 à 2 ans	2.273	2,9	
		2 ans et plus	3.923	2,1	
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	790	3,8	
	<b>Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)</b>	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE		198	4,5
		Difficultés sociales et familiales		304	4,0
Chômeurs âgés			3.515	5,0	
Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE			5.531	5,2	
Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)			355	4,5	
Hommes			5.217	2,6	
Femmes			4.436	3,2	
Total			9.653	2,8	
Chômeurs temporaires			3.880	2,3	
		dont suspension pour employés	75	3,2	
Gardien(ne)s d'enfants			96	3,1	
Vacances-jeunes			131	4,8	
Vacances seniors			12	5,5	
Période non rémunéré dans l'enseignement			88	2,4	
Soins d'accueil			3	3,4	
Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR			1.568	3,0	
Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR			1	1,7	
Chômeurs avec dispense ALE			46	3,3	
Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger			0	1,6	
Mesures d'act. ciblées sur les jeunes			10	3,2	
Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		1.364	7,0		
Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		797	3,5		
Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		517	2,7		
Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé		1.112	2,3		
Complément de garde d'enfants		27	2,8		
Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		1	9,7		
<b>Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM</b>	Hommes		5.551	6,4	
	Femmes		12.902	7,0	
	Total		18.453	6,8	
	Prépension à mi-temps		34	6,6	
	ICP, interruption complète		294	5,7	
	ICP, réduction de prestation		3.943	6,1	
	Congés thématiques		4.097	6,1	
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		362	6,0	
	Crédit-temps, réduction des prestations		9.724	7,7	
	Autres		131	3,1	
<b>Attestations</b>	Prime de crise - Alloc. de licenciement		131	3,1	
	Total		22.609	2,8	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		14.568	2,7	
	Autres attestations		8.041	3,0	

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
  - b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
  - c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
  - (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
  - (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").
  - (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70.1 à 70.6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
  - (7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
  - (8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.
  - (9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
  - (10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.